

Sixième Séminaire de la 34^{ème} session méditerranéenne des hautes études stratégiques/ Cadres-Dirigeants :

Marseille : la sécurité des personnes et des biens

« La liberté n'aurait aucun sens sans la sécurité à la maison et dans les rues » *Nelson Mandela*

Les quatre premiers séminaires de la 34^{ème} session méditerranéenne des hautes études stratégiques/Cadres-dirigeants ont conduit nos auditeurs à explorer concrètement, sur le territoire national et sur le terrain, les cinq grandes fonctions stratégiques qui structurent la stratégie de puissance et de défense de notre pays. Pour compléter cette exploration, à Bruxelles, ils se sont penchés le mois dernier sur l'intérêt et les difficultés d'une coordination fine et étroite avec nos partenaires et alliés dans le cadre de l'OTAN et de l'Union Européenne. Ils ont ainsi pu apprécier en quoi et pourquoi ces deux cadres sont à la fois très différents et complémentaires et ils ont mieux compris pourquoi l'OTAN et l'UE attirent et fascinent toujours autant malgré leurs imperfections respectives.

Après ces étapes successives à Cadarache, Paris, Toulon, Toulouse et Bruxelles ; c'est Marseille qui a accueilli la 34^{ème} session méditerranéenne des hautes études stratégiques/Cadres-dirigeants pour deux journées consacrées à la sécurité des personnes et des biens. Une telle thématique peut, de prime abord, apparaître assez éloignée de la démarche des SMHES/Cadres dirigeants qui visent à donner aux auditeurs une bonne compréhension des dimensions et des enjeux géopolitiques et géostratégiques des crises qui secouent notre monde. Or nulle nation et nul état ne peut prétendre jouer un rôle sur l'échiquier mondial si la sécurité de ses citoyens, de leurs biens personnels et celle des biens collectifs n'est pas assurée. La prospérité et la puissance d'une nation découlent d'abord d'éléments internes de stabilité et parmi eux la sécurité des biens et des personnes vient en tête. On entend par sécurité des biens et des personnes, la capacité à protéger les individus et leurs possessions contre toutes les formes de dangers. Elle comprend notamment la prévention et la gestion des risques tels que les accidents domestiques, les vols, les incendies, les crises sanitaires ou encore les actes de violence et de terrorisme. Elle nécessite la mise en place de moyens techniques, organisationnels et humains pour prévenir ou limiter les conséquences de ces situations. En outre, comme on l'a suggéré plus haut, la sécurité des personnes et des biens est un enjeu majeur pour la tranquillité publique, la prévention des violences et la gestion des crises. Elle permet de protéger les individus, les entreprises et les infrastructures, contribuant ainsi à leur fonctionnement serein et à leur développement. Elle est donc également un élément clé pour la compétitivité économique car elle permet de limiter les coûts liés aux pertes matérielles ou humaines. Enfin et surtout, la sécurité des biens et des personnes est un levier important pour la cohésion sociale car elle renforce la confiance des citoyens en l'Etat, dans ses institutions et sa capacité à les protéger. Dans le contexte d'une brutalisation des relations, qu'elles soient entre Etats ou entre individus, la sécurité des personnes et des biens est donc bien un enjeu central qui de plus évolue sans cesse. Il le fait conjoncturellement avec par exemple des événements de portée exceptionnelle comme le seront les Jeux Olympiques de Paris dans quelques mois. Il le fait aussi structurellement avec l'émergence de nouveaux risques tels que les cyberattaques, les pandémies ou les catastrophes naturelles résultant du changement climatique. On l'aura compris, consacrer à cette question un séminaire entier n'est donc pas un accident de parcours ou une digression maladroitement pour la 34^{ème} SMHES/Cadres-dirigeants. La démarche s'inscrit bien dans l'analyse des éléments de de stabilité et de puissance de notre pays et, par extension, de tout pays qui entend compter sur l'échiquier du monde.

Ensuite pourquoi avoir choisi Marseille pour illustrer cette question de la sécurité des personnes et des biens ? Tout simplement parce que cette ville magnifique et singulière concentre

à elle seule nombre de problématiques de sécurité intérieure tout en restant une métropole dynamique, agréable et prospère que ceux qui y vivent ne quitteraient à aucun prix.

Plus ancienne ville de France fondée vers 600 avant notre ère par des marchands grecs venus de Phocée (aujourd'hui Foça en Turquie, près d'Izmir) Marseille est depuis l'Antiquité un important port de commerce et de passage. Elle a connu un essor considérable pendant la période coloniale et plus particulièrement au cours du XIX^{ème} siècle devenant ainsi une ville industrielle et commerciale particulièrement prospère. L'ouverture de Marseille sur la Méditerranée en fait depuis ses origines une des villes les plus cosmopolites de France et c'est là que depuis toujours sont arrivées les vagues successives de migrants venus du bassin méditerranéen et au-delà. De nos jours, la ville reste marquée par de nombreux échanges culturels et économiques avec l'Europe du Sud, le Proche-Orient, l'Afrique du Nord et l'Asie. A ce titre, elle est d'ailleurs souvent considérée, depuis le XVII^{ème} siècle, comme la « Porte de l'Orient » sur le littoral méditerranéen français. Aujourd'hui Marseille est la deuxième ville la plus peuplée de France avec presque 875 000 habitants. La métropole d'Aix-Marseille-Provence, est quant à elle la seconde plus peuplée de France avec 1 911 311 habitants. Ces chiffres font de Marseille la plus grande ville de Provence et du Midi de la France. Il faut enfin noter que sa façade littorale s'étend sur 57 kilomètres et que sa zone urbaine est interpénétrée par des grands espaces naturels rocheux et souvent boisés : les massifs de l'Estaque et de l'Étoile au nord, le massif du Garlaban à l'est, le massif de Saint-Cyr et le mont Puget au sud-est, le massif de Marseilleveyre au sud.

A ces caractéristiques, il faut ajouter que la population marseillaise affiche de forts contrastes et que la très grande richesse de quelques-uns y côtoie la grande pauvreté de beaucoup d'autres. Sur ce très vaste territoire urbain où l'habitat est généralement ancien et parfois insalubre, les accès aux soins et aux services sont, dans beaucoup de quartiers, notoirement moins bons que la moyenne nationale. C'est une des remarques liminaires que les intervenants du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) ont faites aux auditeurs de la 34^{ème} SMHES/Cadres-dirigeants. C'est en effet par cette prestigieuse unité qu'a débuté ce séminaire marseillais et cette remarque sur le niveau d'accès aux soins de la population visait à démontrer par contraste la place et l'importance qu'a le BMPM dans le cœur des Marseillais.



Reçus au centre d'entraînement aux techniques d'incendie et de survie (CETIS) du BMPM situé à l'Estaque, les auditeurs de la 34^{ème} SMHES/Cadres-dirigeants ont pu y suivre une présentation générale du bataillon faite par le capitaine de vaisseau GUILLEMETTE. Ayant une longue et riche expérience dans les rangs du BMPM, son commandant en second en a détaillé l'histoire, les missions, l'organisation et les moyens. Ne cachant ni ses difficultés ni ses enjeux ni ses défis, il a décrit une unité particulièrement bien intégrée au tissu urbain marseillais où elle est partout chez elle grâce à la force des liens de confiance qu'elle a su tisser dans tous les quartiers de la métropole, y compris les plus sensibles.

L'origine du bataillon mérite d'être rappelée : Le 28 octobre 1938, un feu important s'est déclaré dans le magasin des Nouvelles Galeries et, débordés par l'ampleur du sinistre, les pompiers de Marseille demandèrent des renforts. La compagnie de marins-pompiers de Toulon dépêcha alors 32 hommes et 6 engins et c'est l'action de ce détachement toulonnais qui vint à bout de l'incendie qui avait détruit les Nouvelles Galeries, causé la mort de 70 victimes et gagné l'hôtel Noailles où ce jour-là se tenaient les Assises du congrès du parti Radical, en présence d'Edouard Daladier, président du Conseil. Ce tragique après-midi entraîna la mise sous tutelle de la ville par l'Etat et neuf mois plus tard, le 29 juillet 1939, un décret-loi donna naissance au bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Le bataillon de marins-pompiers de Marseille est aujourd'hui la plus grande unité de la Marine nationale avec plus de 2 500 militaires et civils au total. Le commandement est exercé par un officier général du corps des officiers de marine. Le BMPM est placé pour emploi, sous l'autorité du maire de Marseille agissant dans le cadre de ses attributions en matière de secours et de défense contre l'incendie. Organiquement, le BMPM est sous l'autorité de l'officier général, commandant l'arrondissement maritime Méditerranée.

Composé de 17 centres d'incendie et de secours intra-muros, le Bataillon est chargé de la prévention et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur le territoire de la ville de Marseille et dans le Grand Port Maritime de Marseille. L'unité intervient également sur 4 sites à l'extérieur de la ville, dont l'aéroport Marseille-Provence, Airbus hélicoptères ainsi que le port de Fos-sur-Mer et celui de Port-de-Bouc.

Plus de 128 000 interventions (soit plus de 350 opérations par jour) sont réalisées chaque année par le BMPM ; 81 % des missions relèvent du secours à personnes, le reste étant réparti entre les missions de lutte contre les incendies et les interventions diverses. Régulièrement sollicité par le ministère de l'Intérieur, plus précisément par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), le BMPM assure aussi des missions de secours en cas de catastrophes majeures en France ou à l'étranger. A titre d'exemple le BMPM est intervenu en Août 2020 lors de l'explosion du port de Beyrouth au Liban ou lors des feux en Grèce pendant l'été 2021. Par ailleurs, le BMPM prend également à sa charge une part active dans l'organisation de l'aide médicale d'urgence à Marseille en participant aux activités du SMUR et à la régulation des appels médicaux du centre 15 aux côtés des médecins du SAMU et des médecins libéraux.

A l'issue des exposés en salle, les auditeurs ont ensuite assisté à une présentation dynamique des diverses capacités dont dispose le BMPM et ils ont pu suivre de près les rudes entraînements auxquels les Marins Pompiers sont régulièrement astreints lors de passages obligatoires au CETIS. Ce centre regroupe en effet sur un seul site les formations de lutte contre l'incendie et les techniques de survie en milieu extrême. Les simulateurs sont à l'échelle 1 et les feux sont bien réels. Les formations concernent les feux de type industriel, urbain et les feux de navires, c'est le pôle « incendie » du CETIS. Elles concernent aussi les techniques d'évacuation et de survie en mer, c'est son pôle « survie ». Enfin au terme d'une matinée dense autant que fascinante les auditeurs ont pu partager un chaleureux déjeuner en présence du Vice-Amiral MATHIEU qui commande le BMPM et quelques-uns des cadres qui ont animé la matinée.

Après avoir quitté le CETIS du BMPM et les rivages de l'Estaque les auditeurs et les cadres de la 34^{ème} SMHES ont ensuite rejoint le centre de Marseille et plus précisément l'Evêché, lieu historique où se trouve l'Hôtel de Police de la ville. En effet, la seconde partie de ce séminaire était consacrée aux forces de sécurité intérieure : la police nationale et la gendarmerie nationale. L'existence même de deux forces de police pour un même pays pose cependant question et il convient à ce stade d'approfondir le sens de ce dualisme des forces françaises de sécurité intérieure. On le retrouve avec quelques nuances dans toutes les grandes démocraties occidentales car il est caractéristique voire consubstantiel de leur fonctionnement. Si on fait un peu d'histoire on s'aperçoit qu'à la différence d'autres modèles, notamment anglo-saxons, qui sont fondés sur l'idée de service offert à la population, le modèle français s'est, pour sa part, construit

sur l'idée qu'il fallait protéger l'Etat autant que les citoyens. Pour illustrer l'importance de la protection de l'Etat dans l'édification du modèle français de police, il faut revenir aux origines. L'acte de naissance de la police est selon les historiens l'Edit royal du 16 mars 1667. Ce texte créa la charge de lieutenant de police de Paris et c'est précisément parce que le Roi y résidait que la police devait y être efficace et bien organisée. Ainsi, la police française naît de l'idée selon laquelle il convient de protéger l'Etat là où il se trouve et où il est alors susceptible d'être attaqué ou mis en cause. On s'explique dès lors que la police française ait été pensée et mise en place par les pouvoirs publics, d'abord à Paris puis en province. Revenir à cette volonté de protéger l'Etat permet donc de comprendre pourquoi le modèle français de police présente les deux caractéristiques fondamentales suivantes : il est centralisé et il repose sur un dualisme de forces. S'agissant de cet aspect, les Français savent bien qu'il existe en France deux forces de police étatiques compétentes sur l'ensemble du territoire national. L'une est une force civile : il s'agit de la police nationale ; l'autre est une force militaire : il s'agit de la gendarmerie nationale. Gardent-ils pour autant à l'esprit la raison profonde de ce dualisme ? C'est moins sûr. En fait les considérations liées à la protection de l'Etat évoquées plus haut sont au cœur de ce choix de deux forces que l'on retrouve dans toutes les démocraties. Partout on estime en effet que l'existence de deux forces distinctes protège l'Etat dans la mesure où, en cas d'insurrection ou de coup d'Etat, si l'une des deux forces rejoint la sédition, l'autre demeurera pour protéger les pouvoirs publics et le pouvoir en place. Le dualisme des forces de sécurité intérieure apparaît ainsi comme un moyen pour un gouvernement de se protéger contre tout mouvement de contestation ou de sédition venant de l'une ou de l'autre force de police. On considère par ailleurs que ce dualisme est une garantie d'indépendance pour l'autorité judiciaire, dans la mesure où elle peut mettre en concurrence les deux forces en matière d'investigations.



C'est donc avec la volonté de découvrir l'une et l'autre force que le séminaire marseillais de la 34^{ème} SMHES/Cadres-dirigeants a été conçu. La première force visitée a été la Police Nationale au sein de l'Hôtel de Police de l'Evêché le 15 mars après-midi. Les auditeurs y ont été reçus avec beaucoup de chaleur par le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale (DIPN). Détenteur du grade d'Inspecteur général, ce très haut gradé de la Police Nationale dirige l'ensemble des forces de police du département et il a autorité fonctionnelle sur des segments et des directions au niveau régional. Outre la récente réorganisation globale de la Police Nationale, l'exposé du DIPN a décrit la répartition des zones entre la Police et la Gendarmerie, la première s'occupant des zones urbaines et la seconde des zones rurales même si dans les Bouches du Rhône cette notion est très relative ; il est d'ailleurs plus pertinent de parler de zones péri-urbaines. Dans les Bouches du Rhône, la Police Nationale est organisée en quatre districts : Marseille, Aix, Arles et Martigues ; chacun ayant des caractéristiques bien différentes. Sans surprise, c'est la métropole marseillaise qui, par sa taille, connaît l'activité policière la plus intense. Dépassant les polémiques médiatiques, le DIPN, a détaillé les défis qui se posent quotidiennement à la Police Nationale et la manière dont elle y fait face. Il a notamment insisté sur la délinquance liée au trafic de drogue et sur les stratégies mises en œuvre pour la briser. Elles remportent des succès même si on en parle peu. Enfin, le DIPN a évoqué la problématique de la sécurisation des grands événements dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris dont quelques épreuves emblématiques : la voile et le

Football, se tiendront à Marseille. Ces grands évènements dont le premier sera l'arrivée de la flamme olympique en France et très précisément à Marseille le 08 Mai, font l'objet d'une planification particulièrement rigoureuse et aboutie où l'anticipation et la coopération interservices sont les maîtres-mots. Les auditeurs sont ressortis de cette séance de deux heures avec la conviction que nos forces de Police font preuve d'un grand professionnalisme et d'un immense dévouement au service de la sécurité des personnes et des populations. Les propos très francs et directs du DIPN n'ont pas caché les multiples difficultés auxquelles lui et ses subordonnés font face mais ils ont aussi souligné l'ampleur du travail accompli et celle des résultats obtenus. En dépit des commentaires souvent négatifs et à charge, la Police Nationale travaille beaucoup à Marseille et elle y obtient des résultats dont les Français peuvent être fiers.



Le lendemain c'est la Gendarmerie Nationale qui, pour la journée entière, a reçu les auditeurs de la 34^{ème} SMHES/Cadres-dirigeants dans sa caserne de la Timone où se trouvent le commandement de la région de Gendarmerie, son Etat-major ainsi que quelques unités. Reçus par le général de division adjoint au général commandant la région, les auditeurs ont suivi trois exposés durant la matinée. Le premier fait par le général a détaillé l'organisation de la Gendarmerie au niveau national et régional, ses spécificités et les défis auxquels elle fait face. Les quatre principales missions de cette force de 130 000 militaires d'active qui arme 3053 brigades réparties sur tout le territoire national sont : la protection de la population et des biens, la protection des institutions et la surveillance du territoire, la gestion de crise de basse et de haute intensité et enfin les investigations judiciaires. Cette dernière mission est celle qui est la plus consommatrice en temps et en effectifs mais la Gendarmerie s'attache en permanence à bien répartir son effort entre les quatre missions. Les priorités du moment rejoignent celle de la Police Nationale : lutte contre la criminalité liée au trafic de stupéfiants, les violences faites aux femmes, la menace terroriste et celle venant de mouvements radicalisés, la sécurisation des Jeux Olympiques, la protection des élus et enfin les délits et les menaces cyber. Ce thème a d'ailleurs fait l'objet d'un exposé dédié qui a détaillé l'ensemble des vulnérabilités du domaine cyber et dévoilé les différentes formes de menaces et de délits qui s'y développent. L'intervenant a décrit la réalité crue de cette délinquance cyber et les moyens qu'utilise la Gendarmerie pour lui faire échec. Cette menace vise notamment à tirer profit de grands évènements comme les Jeux Olympiques qui sont à la fois une cible car les réseaux dédiés seront attaqués et une opportunité pour des délinquants qui vont tout mettre en œuvre pour imaginer de multiples escroqueries : ventes de faux tickets d'accès, location d'hébergements fictifs, etc... Comme le veille à l'Hôtel de Police, la sécurisation des Jeux Olympiques a fait l'objet d'un exposé dédié qui a montré aux auditeurs les dispositifs imaginés pour sécuriser chaque phase de ce parcours événementiel qui va débiter avec l'arrivée le 08 Mai de la flamme olympique à Marseille et qui s'achèvera au dernier jour des jeux paralympiques le 08 septembre. C'est un effort intense de 4 mois pour lequel, comme la Police Nationale, la Gendarmerie s'est très précisément organisée. Par l'étalement des congés, l'appel aux réservistes et de judicieuses bascules d'efforts et d'effectifs, la Gendarmerie fera face à ce défi sans rien dégrader du reste de ses missions.

A l'issue de cette riche matinée et d'un savoureux déjeuner partagé avec les officiers de Gendarmerie qui sont intervenus au cours de la matinée, les auditeurs ont ensuite bénéficié de présentations et de démonstrations dynamiques qui leur ont montré l'ampleur de la palette capacitaire de la Gendarmerie Nationale. Techniques d'infiltration et d'interpellation, élément projetable de commandement et de coordination, ateliers techniques d'analyse de scène de crime, peloton cynophile, pelotons de protection spécialisés étaient au programme. Ces présentations et démonstrations ont par ailleurs donné aux auditeurs l'occasion d'échanger directement et spontanément avec de nombreux gendarmes qui servent dans ces unités. Ainsi, ils ont pu apprécier la grande qualité humaine et professionnelle de ces femmes et des ces hommes qui ont fait de la protection de la France et des Français à l'intérieur de nos frontières, leur vocation et leur métier.

Au terme de cette visite dans les forces de sécurité intérieures : Police Nationale et Gendarmerie que beaucoup se plaisent parfois à opposer, il faut souligner que ni dans une force ni dans l'autre ne sont apparus des critiques ou des reproches visant le commensal. C'est bien le moins qu'on puisse attendre de forces distinctes par leur statut respectif mais réunies dans une même mission et tendues vers le même but mais il semble cependant juste de faire mention du profond respect que chacune des forces porte à l'autre. C'est fort de ce message tacite que les auditeurs de la 34^{ème} SMHES ont ensuite rejoint Toulon où les attendait une dernière matinée studieuse qui a été consacrée à des consignes d'anticipation et de sécurité en vue du voyage d'étude qui attend la session à Istanbul du 03 au 06 avril mais aussi à des travaux de comités dans le cadre du mémoire que la session doit rendre en Juin. Avant cette échéance importante, deux séminaires ponctueront encore les semaines à venir. Le premier, évoqué un peu plus haut conduira la session sur les rives du Bosphore afin de mieux saisir pourquoi et comment la Turquie est très certainement le pays méditerranéen le plus affecté par les conséquences positives comme négatives de la guerre en Ukraine ; c'est rappelons-le, le thème général d'étude de la 34^{ème} session. Le second séminaire, en Mai, sera celui de l'ultime plongée dans les forces armées françaises avec la découverte de quelques unités de l'armée de terre : les Ecoles militaires de Draguignan, l'Ecole d'application de l'ALAT au Cannet des Maures et enfin le 21^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine à Fréjus. La devise de ce magnifique régiment est « *Croche et tient* » et il était donc difficile d'imaginer mieux pour cette ultime plongée dans les forces armées françaises !